

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Les communautés locales de la MRC de L'Amiante demeurent les architectes du Pacte rural 2007-2014

THETFORD MINES – 29 JANVIER 2008. Encore une fois, ce sont les citoyens et les élus municipaux qui tiendront les rennes de la deuxième génération de pactes ruraux. Ainsi en a décidé la MRC de L'Amiante qui a, de nouveau, choisi de confier aux 18 comités locaux la prise en charge du développement de leur municipalité et de la gestion de leur enveloppe du Pacte rural 2007-2014.

En vertu de l'entente intervenue avec le gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, la MRC de L'Amiante touchera 1 741 670 \$ au cours des sept prochaines années. Cette somme servira à financer des projets pour soutenir le développement du milieu rural.

Pour la première année, les 18 municipalités rurales se partageront une enveloppe bonifiée au montant de 214 000 \$ dédiée essentiellement au développement de projets locaux. De 2002 à 2007, l'aide financière annuelle totalisait 199 197 \$. En outre, la MRC a introduit un nouvel incitatif pour les municipalités qui choisiront de développer conjointement des projets.

«Notre mode de gestion se distingue des autres régions du Québec, par la responsabilisation directe des municipalités et des comités locaux à toutes les étapes, de la réflexion à la réalisation», a précisé Hélène Faucher, préfète de la MRC de L'Amiante. «En ce sens, a-t-elle ajouté, nous respectons l'esprit de la politique qui se veut démocratique et qui favorise une approche participative de la population au développement local par laquelle les élus et les citoyens sont amenés à jouer un rôle déterminant.» L'enveloppe est répartie entre les 18 municipalités, l'aide financière directe variant entre 10 963 \$ et 16 182 \$ annuellement.

Rappelons que dans le cadre du premier Pacte rural 2002-2007, 52 projets ont vu le jour dans l'une ou l'autre des 18 municipalités rurales de la MRC de L'Amiante, grâce aux 1 020 985 \$ versés par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Au global, l'impact financier du Pacte rural est très significatif puisque l'aide financière octroyée dans le cadre de ce fonds a généré des investissements totaux de 3 261 060 \$, soit un ratio de 3,27.

La deuxième Politique nationale de la ruralité permettra de développer une vision à plus long terme du développement puisqu'elle s'échelonne sur sept ans au lieu de cinq. Dans la répartition des enveloppes budgétaires, le ministère a pris en compte la population rurale totale et celle des milieux dévitalisés des MRC. Le tiers d'entre elles ont eu droit à un agent rural supplémentaire. C'est ce qui a permis à la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD), mandatée par la MRC de L'Amiante pour soutenir les actions entreprises dans le cadre du Pacte rural, de procéder à l'embauche d'une deuxième personne-ressource. Depuis septembre dernier, Louise Nadeau, assiste la conseillère en développement rural, Carole Mercier, dans l'animation, la mobilisation et le soutien aux communautés rurales. La nouvelle adjointe en développement rural est particulièrement attirée au support des sept municipalités dévitalisées.

Mobilisation

Pour lancer le plan de travail du Pacte rural 2007-2014, la MRC de L'Amiante convie les comités locaux de développement à une Journée de la ruralité, le samedi 9 février prochain, à Sainte-Praxède. Cette journée de mobilisation, qui a connu un vif succès au cours des deux premières éditions, donnera le coup d'envoi à la tournée des 18 municipalités rurales qui s'amorcera dès la mi-février. Dans ce nouvel exercice de réflexion, les citoyens et les élus de chaque village feront le bilan du premier pacte rural, réviseront leur plan d'action, détermineront leurs priorités et planifieront les projets de développement.

Lors de la deuxième Journée de la ruralité, tenue en octobre 2006, les leaders locaux, élus et bénévoles, avaient déterminé les enjeux prioritaires de leur communauté et envisagé de travailler ensemble pour trouver des solutions structurantes. Les principaux enjeux communs à plusieurs municipalités concernent l'occupation du territoire, l'accès aux services Internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire, le maintien et le développement des services de proximité, le développement d'entreprises et l'offre de loisirs. Le soutien aux bénévoles, le développement touristique et l'amélioration des infrastructures municipales sont aussi au nombre des préoccupations qui seront au coeur des discussions des prochaines activités de mobilisation.

Les nouvelles mesures

Le Pacte rural fait partie du coffre à outils de la Politique nationale de la ruralité et vise à stimuler des projets ou initiatives collectives. Dans sa nouvelle Politique, le MAMR met à la disposition des milieux ruraux deux nouvelles mesures d'aide financière, soit les laboratoires ruraux et les produits de spécialité. Cette dernière mesure, sous forme de subvention pouvant atteindre 25 000 \$, vise à soutenir des productions novatrices dans les secteurs agroalimentaire, forestier et culturel. La mesure consacrée aux laboratoires ruraux servira à mener des expériences de développement représentant des voies d'avenir pour les communautés rurales. Pour toute information sur l'une ou l'autre de ces mesures, vous pouvez contacter les personnes-ressources à la SDE de la région de Thetford.

- 30 -

Sources : Alain Gravel, directeur général
MRC de L'Amiante
418 423-2757, poste 23

Carole Mercier, conseillère en développement rural
SDE de la région de Thetford
418 338-2188, poste 229